

PUBLIC VISÉ

- **Exécutant d'opérations non électrique (B0, H0, HOV)** : Personne assurant l'exécution des opérations non électriques sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale, d'un chargé d'opérations spécifiques ou d'un chargé de chantier.
- **Chargé de chantier (B0, H0, HOV)** : Personne chargée d'assurer la direction des travaux d'ordre non électrique.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude médicale à réaliser les opérations.
- Compétences et aptitudes à réaliser les tâches d'ordre électrique ou non électrique.
- Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature (symbole et domaine de tension) que celle du recyclage.
- Pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable peut être réalisé avec notre référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité :** Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
- **Risque électrique :** Articles R4544-1 à R4544-11 du Code du Travail.
- **Opérations électriques :** NF C 18-510 recommandée par l'arrêté du 20 novembre 2017.



DURÉE DE L'ACTION

- 7 heures (1 jour).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 20 à 30% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Recommandée tous les 3 ans.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 personnes maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les dangers de l'électricité
 - > Analyser le risque électrique
 - > Intégrer la prévention dans l'organisation du travail
 - > Mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur
 - > Connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Equipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Equipements à mettre à disposition par l'entreprise d'accueil :
 - > Local électrique (Basse Tension et/ou Haute Tension).
 - > Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension.
 - > Equipements de Protection Individuelle (**Gants isolants EN60903** pour symbole **H0V**).
- Les appareils utilisés en formation et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) doivent être conformes à la réglementation et entretenus. **La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées.**
- Chaque apprenant doit être équipé de ses EPI personnels. **Le formateur n'est pas autorisé à fournir ses EPI aux apprenants** (R4312-8 et R4313-82 du Code du Travail).

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Les modalités et critères d'évaluation, en fonction des niveaux d'habilitation, sont ceux définis par la NF C 18-510.
- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation d'opérations d'ordre électrique et d'ordre non électrique.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- Les programmes et les durées, en fonction des niveaux d'habilitation, sont ceux définis par la NF C 18-510 en Annexe D.
- **Si Exécutant d'opération d'ordre non électrique**
 - > Si nécessaire Module Tronc commun N°1.
 - > Module recyclage N°1 (**B0, H0, H0V**).
- **Si Chargé d'opération d'ordre non électrique**
 - > Si nécessaire Module Tronc commun N°1.
 - > Module recyclage N°2 (**B0, H0, H0V**).
- Durant la formation seuls les modules en lien avec les symboles d'habilitation envisagés seront enseignés et évalués.
- Pour chaque module, l'Annexe D de la NF C 18-510 précise les savoirs et savoir-faire qui seront enseignés et évalués.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.